



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE KIMBERLY-
LAMARRE DU CHALET DES LOISIRS DESJARDINS LE 9 NOVEMBRE 2015 À
20 H**

Personne(s) présente(s) :

Louise Brunet, présidente
Marc Bertrand, conseiller, siège no1
François-Bernard Saillant, conseiller, siège no2
Sylvie Chartier, conseillère, siège no3
Andy Groskaufmanis, conseiller, siège no4
Even Mc Hugh, conseiller, siège no5
Guy Gilbert, conseiller, siège no6
Louise Brunet, mairesse

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Louise Brunet, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Finances et Administration

- 2.1 Adoption - Règlement général no 651 - Règlement décrétant un programme d'incitation aux sports de glace en aréna sur le territoire de la ville de Québec

3. Direction générale

- 3.1 Adoption - Mise en commun des services de protection contre l'incendie de Lac-Beauport, des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et de Sainte-Brigitte-de-Laval

4. Travaux publics

- 4.1 Adoption - Travaux d'enlèvement des roches des fossés du chemin de l'Écorce

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Aucun

6. Urbanisme et développement durable

- 6.1 Aucun

7. Protection contre l'incendie

- 7.1 Aucun

8. Permis et inspections

- 8.1 Aucun

9. Varia

- 9.1 Aucun

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée



1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

1.2 Ouverture de la séance et greffe

La présidente déclare la séance ouverte à 20 h.

314-2015

1.3 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Bertrand
APPUYÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajout à l'ordre du jour du(des) point(s) suivant(s) :

9.1 Adoption - Retrait de deux représentants du conseil municipal au sein de l'organisme Centre plein air Lasallien inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

315-2015

2.1 Adoption - Règlement général no 651 - Règlement décrétant un programme d'incitation aux sports de glace en aréna sur le territoire de la ville de Québec

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement général no 651 – Règlement décrétant un programme d'incitation aux sports de glace en aréna sur le territoire de la ville de Québec saison 2015-2016.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

316-2015

3.1 Adoption - Mise en commun des services de protection contre l'incendie de Lac-Beauport, des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et de Sainte-Brigitte-de-Laval

ATTENDU les difficultés que rencontre la Municipalité de Lac-Beauport à répondre aux exigences du schéma de couverture de risque d'incendie à coûts raisonnables;



- ATTENDU QUE ces difficultés sont partagées par plusieurs municipalités au Québec;
- ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a comme mandat de conseiller les autorités locales dans l'application de la Loi sur la sécurité incendie;
- ATTENDU QUE le rapport du commissaire aux incendies du Québec sur l'incendie à l'Île-Verte recommande la mise en commun des services incendies comme moyen d'optimisation et d'amélioration de la performance;
- ATTENDU QUE l'association des chefs en sécurité incendie du Québec recommande également la mise en commun des services incendies comme moyen d'optimisation et d'amélioration de la performance;
- ATTENDU QUE ce conseil souhaite optimiser la gestion du Service de la protection contre l'incendie;
- ATTENDU QUE ce conseil souhaite améliorer la sécurité incendie sur son territoire;
- ATTENDU le soutien technique offert par le ministre de la Sécurité publique dans ce projet d'optimisation de la sécurité incendie;
- ATTENDU QUE les municipalités de Lac-Beauport, des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et de Sainte-Brigitte-de-Laval ont décidé de mettre leur service incendie en commun dans un objectif d'optimisation des ressources et d'amélioration de la sécurité incendie sur leur territoire;
- ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a offert conseil aux trois municipalités impliquées dans le projet de mise en commun;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
APPUYÉ par Monsieur Even Mc Hugh
ET RÉSOLU :

Que la Municipalité de Lac-Beauport regroupe l'activité de protection contre l'incendie avec celui des municipalités des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et de Sainte-Brigitte-de-Laval selon des modalités à convenir entre les parties.

Que les services regroupés concernent exclusivement la protection incendie excluant les services connexes tels que : premiers répondants, recherche en forêt, sauvetage nautique, etc. qui demeureront des services municipaux propres à chaque municipalité.

Que soit créé un comité de suivi composé des directeurs généraux des trois municipalités participantes pour réaliser ce regroupement et en recommander les modalités d'acceptation aux trois conseils municipaux respectifs.

Que le comité de suivi soit autorisé à mandater un ou plusieurs consultants pour les assister dans la mise en commun des trois services et que le directeur général soit autorisé à dépenser au nom de la Municipalité de Lac-Beauport une somme correspondant à une part égale des coûts entre les municipalités impliquées.

Que le directeur général fasse rapport au conseil municipal des recommandations du comité pour décisions appropriées et mise en place de ce service regroupé par le conseil municipal au cours de l'année 2016.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



317-2015

4.1 Adoption - Travaux d'enlèvement des roches des fossés du chemin de l'Écorce

ATTENDU les recommandations de Mme la mairesse Louise Brunet;

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Brunet
APPUYÉ par Monsieur Even Mc Hugh
ET RÉSOLU :

De faire exécuter des travaux d'enlèvement de l'enrochement des pentes des entrées charretières du chemin de l'Écorce par le Service des travaux publics au cours de l'année 2016 et 2017 et d'engazonner ces dernières par du gazon en plaque.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à dépenser une somme maximale de 30 000,00 \$ à cette fin.

Que la mairesse soit autorisée à transmettre cette résolution aux propriétaires concernés.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

318-2015

9.1 Adoption - Retrait de deux représentants du conseil municipal au sein de l'organisme Centre plein air Lasallien inc.

ATTENDU la démission des deux membres du conseil municipal représentant la Municipalité de Lac-Beauport au sein du CA du Centre plein air Lasallien inc., soit M. François-Bernard Saillant et M. Guy Gilbert;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Monsieur François-Bernard Saillant
ET RÉSOLU :

Que la Municipalité de Lac-Beauport retire les deux représentants, membres du conseil municipal, du CA du Centre plein air Lasallien inc. qui agissaient précédemment comme président et vice-président de cet organisme.

Que le Centre plein air Lasallien inc. modifie ses règlements généraux en conséquence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Période de questions

À 20 h 35, la présidente du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :
Aucune

Fin de la période de questions à 20 h 35.



11. Levée de l'assemblée

La présidente lève l'assemblée à 20 h 35.

Louise Brunet, mairesse

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier